



SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2020 Bordereau de collecte

La Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément transformé les modalités de financement de la formation professionnelle et des versements associés.

Outre la contribution unique à la formation professionnelle (comprenant le financement de l'apprentissage à hauteur de 87% de la Taxe d'apprentissage) qui doit être versée à l'OPCO, le **solde de la Taxe d'apprentissage (soit 13% de la Taxe d'apprentissage) doit être versé directement aux établissements habilités.**

L'entreprise s'engage à verser à l'Ifpass (code UAI : 0922649E) le solde de la Taxe d'apprentissage pour l'année 2020, pour un montant de€ ;

Et souhaite plus particulièrement soutenir les actions suivantes :

Modalité de règlement retenue (à cocher) : Chèque : Virement¹ :

1 : en précisant « Solde de la Taxe d'apprentissage » dans le libellé du virement, voir coordonnées bancaires de l'Ifpass ci-dessous (RIB)

Coordonnées de l'entreprise :

Raison sociale:

Adresse:

CP: Ville:

Téléphone: Email:

Personne à joindre: Nom: Prénom:

Ce bordereau est à adresser à l'attention de Laurent Hartmann, Directeur Finance et Administration générale. Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, sera adressé par l'Ifpass à réception du bordereau et de votre règlement.



BNP PARIBAS

Bank Identification Number / IBAN

Bank : BNP Paribas
Account currency : EUR (EURO)
Account type : Compte chèque

IBAN(1) : FR76 3000 4008 2800 0101 3587 776

BIC(2) : BNPAFRPPXXX

	Bank Code	Dom. Code	Account number	RIB key	Domiciliation
RIB(3) :	3004	00828	00010135877	76	CENTRE D'AFFAIRES ELYSEE HAUSSMANN

(1) : International Bank Account Number (2) : Business Identifier Code (3) Relevé d'identité Bancaire

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un courriel à taxeapprentissage@ifpass.fr ou téléphoner au 01.47.76.58.00